

THIERACHE

LE PAYS NATURE



GUIDE DE L'ÉLU

Le Pays de Thiérache

Sommaire

3 –	Le mot du Président
4 –	Présentation du Pays de Thiérache
6 –	Gouvernance & Fonctionnement
7 –	↳ Équipe technique
8 –	↳ Gouvernance
9 –	↳ Fonctionnement
10 –	↳ Financement
11 –	Fiches thématiques / Les actions du PETR
12 –	↳ Amélioration de l’habitat
14 –	↳ Soutien à l’économie de proximité
16 –	↳ Valorisation de la biodiversité
18 –	↳ Émergence d’un Plan Alimentaire Territorial
20 –	↳ Amélioration de la mobilité
22 –	↳ Promotion touristique
24 –	↳ Accompagnement financier le programme LEADER
26 –	↳ Engagement dans les dispositifs contractuels
28 –	↳ Représentation de la société civile : le Conseil de Développement
30 –	Calendrier & Contacts VIP
31 –	Les incontournables !



©L'Union

La Thiérache, notre territoire, est le dénominateur commun à toutes les actions menées par le Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR) au service de son développement solidaire, uni et du bien-être de ses habitants.

Les élus des 4 Communautés de communes qui composent le PETR (Portes de la Thiérache, Thiérache Sambre et Oise, Trois Rivières et Thiérache du Centre) unissent leurs forces pour porter un projet de territoire ambitieux pour promouvoir la Thiérache et développer son attractivité dans tous les domaines.

À travers ce guide qui vous est destiné, nous vous proposons de parcourir toutes les missions et actions dont le Pays de Thiérache a la charge.

La gouvernance du PETR évolue avec la nomination de 3 vice-présidents, chacun ayant en charge un pôle d'activité spécifique :

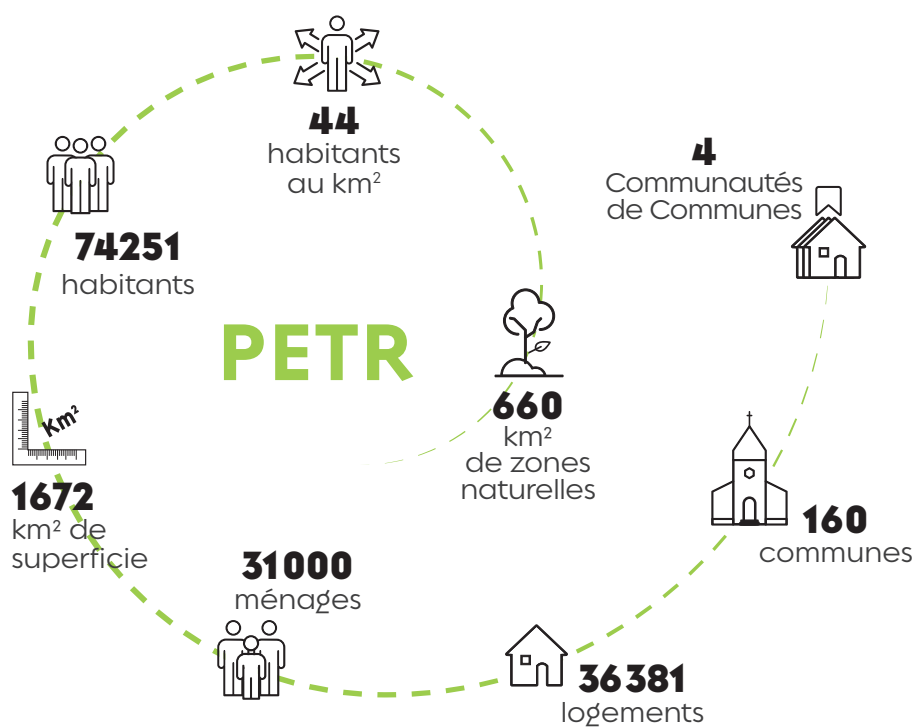
- Jean-François PAGNON pilotera la politique de planification et des actions d'aménagement avec notamment le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), les dispositifs en faveur de l'Habitat, et la mobilité ;
- Michel LANDERIEUX aura la responsabilité du développement économique comprenant la redynamisation des centre-bourgs, les Petites Ville de Demain, l'économie de proximité, le Plan Alimentaire Territorial et le Tourisme ;
- Et Patrick DUMON conduira le projet environnemental articulé autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et des programmes de préservation et de valorisation de la biodiversité locale.

Ils auront, à leurs côtés, des élus référents, l'équipe technique du Pays ainsi que toute l'ingénierie qu'il sera possible de mobiliser pour faire avancer les projets. Le Pays de Thiérache s'ouvre pour permettre à chaque élu de s'y investir. Aussi, les élus du Pays de Thiérache et moi-même serions heureux de vous compter parmi nous pour travailler collectivement au développement et à l'unité de notre Thiérache. Cette dynamique territoriale, pour être pleinement représentative, s'appuiera sur le conseil de développement du Pays de Thiérache, instance participative de la société civile.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce guide et vous invitons à vous rapprocher des services du Pays de Thiérache qui sont à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugeriez utiles.

Olivier CAMBRAYE
*Président
du Pays de Thiérache*

La Thiérache en chiffres



Le Pays de Thiérache

Il fédère 4 Communautés de Communes :



Communauté de Communes de la Thiérache du Centre

Président :
M. Olivier Cambraye

27 170 habitants
68 communes

13, rue de l'Armistice
Villa Pasques
02260 LA CAPELLE
33 (0)3 23 97 36 00

www.cc-thieracheducentre.fr



Communauté de Communes des Trois Rivières

Président :
M. Jean-Jacques Thomas

22 077 habitants
26 communes

Le Sémaphore
Bâtiment C
02500 BUIRE
33 (0)3 23 99 35 35

www.cc3r.fr



Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

Président :
M. Jean-François Pagnon

7056 habitants
30 communes

320, rue des Verseaux
Villa Pasques
02360 ROZOY-SUR-SERRE
33 (0)3 23 98 04 54

www.portes-de-thierache.fr



Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise

Président :
M. Hugues Cochet

17 551 habitants
36 communes

469, rue Sadi Carnot
02120 GUISE

33 (0)3 23 61 12 17

www.cctso.fr



© Q.T. Thiérache.

Les dates clés de la construction du Pays de Thiérache

1999

Mise en place de la coopération inter-territoriale initiée par la Région Picardie, préfigurant la naissance du Pays.

2004

Création du Pays sous statut de Syndicat mixte du Pays de Thiérache.

2014

Transformation du Syndicat mixte en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Thiérache.

La Thiérache

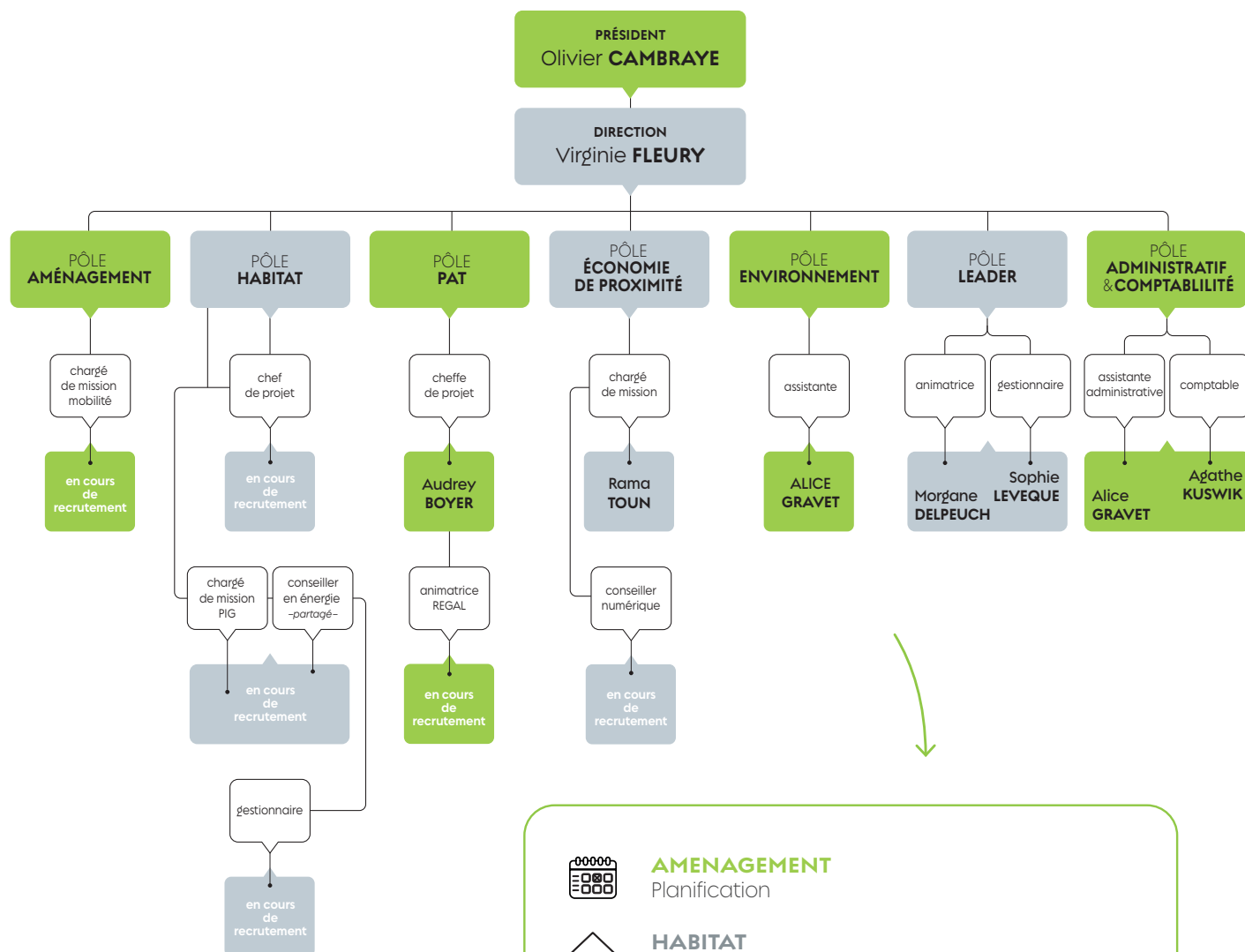




GOUVERNANCE & FONCTIONNEMENT



L'équipe du Pays de Thiérache



AMÉNAGEMENT

Planification



HABITAT

Rénovation et amélioration de l'habitat



PAT

Promotion d'une alimentation et d'une agriculture plus durables



ENVIRONNEMENT

Sensibilisation et valorisation des richesses naturelles du territoire



ECONOMIE DE PROXIMITÉ

Accompagnement et soutien aux commerçants et artisans de proximité du territoire



PROGRAMME LEADER

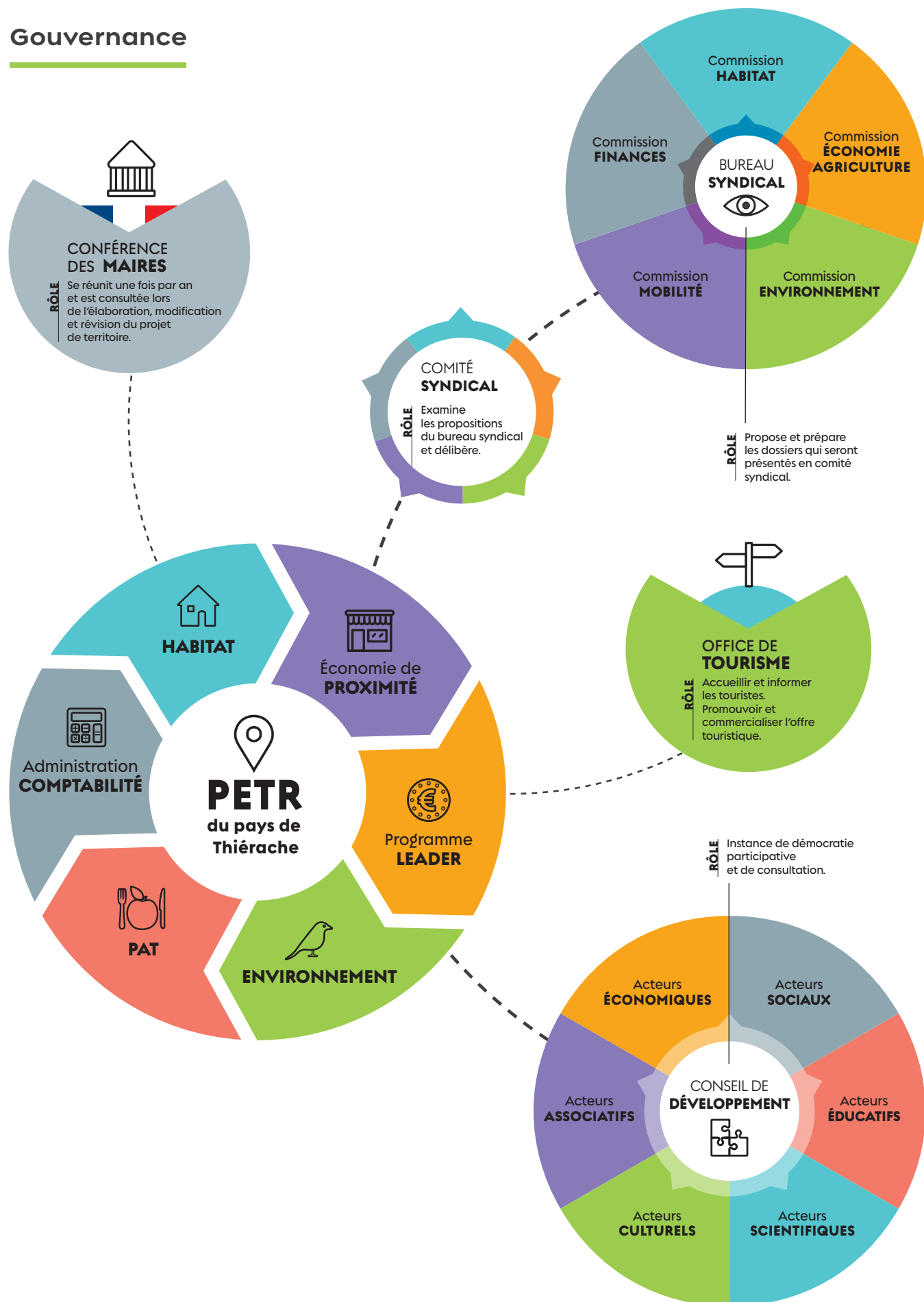
Financement de projets locaux



ADMINISTRATION / COMPTABILITÉ

Gestion administrative et financière du PETR

Gouvernance



En application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, le Syndicat mixte du Pays de Thiérache a été transformé, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014, en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Un PETR se définit comme « un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave ».

Fonctionnement



Les modalités d'organisation

Le PETR du Pays de Thiérache se compose de **17 délégués titulaires** et 17 délégués suppléants désignés par ses **4 Communautés de Communes**. Ils forment le **comité syndical**, organe de délibération du Pays. Lors de l'installation du comité syndical, les délégués élisent un **Président** et des **vice-présidents** qui forment ensemble le **bureau syndical**. Des commissions thématiques peuvent venir compléter cette organisation.



Le projet de territoire

Validé le 5 décembre 2016, le projet de territoire du Pays de Thiérache vise à impulser le **renouveau** en Thiérache à travers l'aménagement du territoire, le **développement local** et la **reconversion** de l'économie locale vers des secteurs d'activité dynamiques. Il s'agit d'un document qui **fixe le cap** à suivre pour engager le territoire dans une dynamique de **développement**. Il se décline à travers le **Programme LEADER**, le **contrat de ruralité**, le **Pacte** pour la réussite Sambre Avesnois Thiérache et l'accord-cadre de l'espace de dialogue Aisne Nord/Est Somme. Sa stratégie s'articule autour de 3 axes :

- **RENFORCER** l'attractivité productive et résidentielle du territoire
- **AGIR** pour la diversité et la qualité du cadre de vie des habitants
- **ENGAGER** le Pays de Thiérache dans l'innovation territoriale



Les instances consultatives

Le PETR du Pays de Thiérache comprend deux instances consultatives :

→ Un conseil de développement territorial

Constitué depuis 2017 sous la forme associative, le conseil de développement **représente la société civile du territoire**. Il compte une soixantaine de membres. Il est consulté sur les **principales orientations** du Pays et peut **donner son avis** ou **être consulté** sur toute question d'intérêt territorial. Chaque année, il doit établir un **rapport d'activité** qui fait l'objet d'un débat devant le **Comité syndical** du Pays de Thiérache.

→ Une conférence des maires

Elle réunit **tous les maires des communes** situées dans le périmètre du PETR. Elle est consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Elle doit se réunir, au minimum, une fois par an.



Les missions

Le PETR a pour objet de définir les **conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social** dans son périmètre. A cet effet, il a pour missions de :

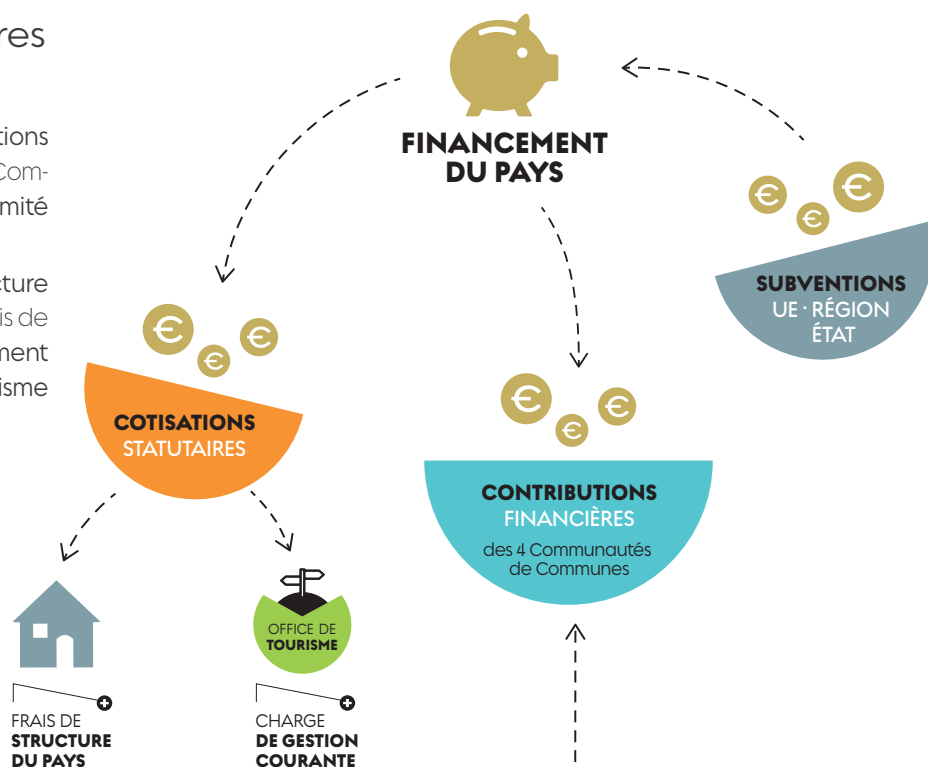
- **DÉFINIR** une stratégie de développement à l'échelle de la Thiérache.
- **ANIMER** et coordonner les politiques menées à l'échelle du Pays de Thiérache dans les domaines de la planification, de l'économie, l'habitat, de l'environnement, du tourisme et de la mobilité et **assurer le pilotage des actions** conduites dans les domaines précités.
- **PRÉPARER** et suivre les procédures de contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat et la Région et assurer la mise en œuvre du **programme LEADER**.
- **EVALUER** les programmes d'actions mis en place.

Établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre (ne levant pas l'impôt), le PETR du Pays de Thiérache est financé d'une part par les cotisations de ses Communautés de Communes adhérentes et d'autre part par les subventions qu'il reçoit des différents financeurs (Europe, Etat, Région, etc.) pour la mise en œuvre de ses actions.

Les cotisations statutaires

Chaque année, le montant des **cotisations statutaires** des Communautés de Communes est fixé par délibération du comité syndical.

Elles servent à financer les **frais de structure** (frais de fonctionnement, emprunts, frais de personnels) et le **coût de fonctionnement** et le **plan d'actions** de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.



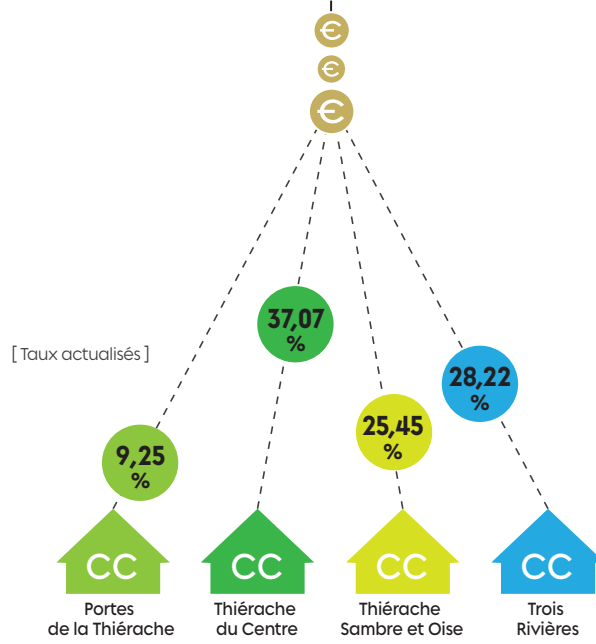
Les contributions financières

Tous les ans, le Pays de Thiérache signe, avec ses Communautés de Communes, une **convention de partenariat** fixant les modalités de mise en œuvre et de financement de son **programme d'actions**.

Celui-ci est pour partie financé par des **subventions** provenant de ses **partenaires contractuels** (Europe, État, Région...). La part restant à la charge du Pays, soit l'**autofinancement** à couvrir pour l'ensemble des actions est assurée par des **contributions financières** des Communautés de Communes.

Celles-ci sont déterminées selon une **clé de répartition** entre les Communautés de Communes, clé qui a fait l'objet d'une révision en 2017.

Les bases de calcul de cette clé correspondent, pour **30 %**, au nombre d'habitant et, pour **70 %**, au potentiel financier agrégé. Elle affecte aux Communautés de Communes les taux présentés dans le schéma ci-contre :





LES ACTIONS





Amélioration de l'habitat

Reconnu depuis longtemps, le bâti traditionnel de Thiérache se distingue tant par sa qualité architecturale que par la richesse et la diversité des matériaux utilisés (pierre de taille, bois, ardoises, briques, etc.).

Mais cet héritage exceptionnel ne doit pas occulter une autre réalité : maisons vieillissantes et problèmes thermiques. Dès lors, la précarité énergétique s'installe et contribue à la dégradation des conditions de vie de certains foyers, confrontés aussi, pour certains, à des problèmes d'insalubrité.

Pour faire face à cette situation, le Pays de Thiérache et ses Communautés de Communes, soutenus par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne, réengagent un Programme d'Intérêt Général à l'échelle du territoire. Les besoins du territoire ont été quantifiés suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

présentation

Le PIG, un dispositif proposé par l'Etat mis en place par le Pays et les Communautés de Communes pour :

- Améliorer la qualité du parc de logements privés en finançant les travaux
- Assurer la qualité des projets subventionnés
- Accompagner les propriétaires dans leurs démarches et les orienter afin de constituer un dossier de subvention
- Suivre et animer l'opération sur le Pays de Thiérache

Objectifs du programme :

- Lutter contre l'habitat très dégradé et indigne
- Agir en faveur de la sécurité et la salubrité de l'habitat
- Adapter les logements pour l'autonomie de la personne
- Lutter contre la précarité énergétique
- Traiter les logements locatifs indignes et moyennement dégradés

Missions du Pays de Thiérache

- Organiser les actions visant à faire connaître l'opération, ses buts et ses moyens ;
- Sensibiliser les propriétaires à la rénovation de leur logement et les orienter dans leurs projets afin de bénéficier d'aides (CITE, Anah, PPR, PTZ...) ;
- Réaliser les évaluations énergétiques, rapports d'autonomie, documents nécessaires à la constitution des dossiers ;
- Assurer les visites techniques sur le terrain et étudier les désordres des logements ;
- Constituer les dossiers de subventions ;
- Assurer les permanences sur l'ensemble du territoire ;
- Animer le comité technique de suivi et le comité de pilotage ;
- Suivre et adapter le budget et les subventions ;
- Coordonner les différents partenaires financiers indépendants du Programme (CAF, Caisse des Retraites, MDPH...).

CONTACT

- Loïc DEGUELDRE**
Animateur
 ldegueudre@pays-thierache.fr
- Emmanuelle CHATELAIN**
Gestionnaire
 echatelain@pays-thierache.fr
- 03 23 98 02 71 / 06 78 45 72 62**

CHIFFRES CLÉS

521
dossiers traités
entre 2014 et 2019

Bilan 2014-2019
584 282 €
de subventions réparties
ainsi :

4 619 596 €
→ ANAH

989 591 €
→ COMMUNAUTES
DE COMMUNES

233 624 €
→ DEPARTEMENT

LE +

Ce programme a permis
de générer **11 666 880 €**
de travaux et
de soutenir l'équivalent
de **145 EMPLOIS**

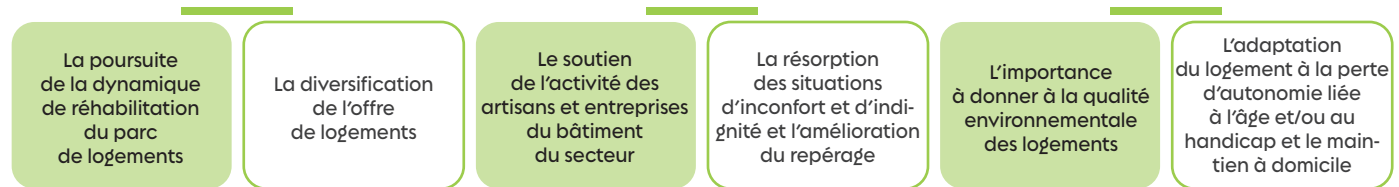
parole d'élus !

Laurent Marlot
Élu référent Mobilité

” Le Pays de Thiérache accompagne les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet de rénovation de leur habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Celui-ci vise notamment à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Le PIG joue un rôle essentiel pour le Pays de Thiérache et ses habitants. ”

L'AVENIR DU PROGRAMME 2020/2025

Au regard des caractéristiques de l'habitat ancien du Pays de Thiérache et de sa population, de l'engouement du précédent PIG et des besoins encore nombreux, les enjeux suivants sont apparus indispensables à la mise en place d'une seconde opération de type PIG :



Sa mise en place permet l'amélioration globale de la qualité des logements privés.

Le PIG doit jouer un rôle moteur dans la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé en proposant notamment des solutions financières et administratives aux familles en difficulté.

Un des principaux enjeux du PIG est de répondre aux besoins des ménages du territoire et des nouveaux arrivants, ainsi qu'à ceux des personnes âgées en adaptant leur logement pour les maintenir à leur domicile.

Les aides à l'amélioration de l'habitat représentent en effet à la fois un soutien aux foyers aux revenus modestes mais aussi un levier d'activité économique et d'emploi pour les entreprises du secteur du bâtiment.

Sur une période de 5 ans, le PIG doit permettre de financer la réhabilitation de 546 logements indignes ou très dégradés, dont 492 logements occupés par leurs propriétaires « modestes » ou « très modestes » et 54 logements locatifs de propriétaires bailleurs.

Une enveloppe de 6 700 530 € est dédiée à la mise en œuvre de ce programme. Les montants prévisionnels de financement de l'opération (2020 - 2025) se répartissent de la façon suivante :

4 856 650 €

POUR
L'ANAH

1 484 780 €

PROGRAMME
«Habiter Mieux»

359 100 €

POUR LES
Communautés
de Communes



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE PROGRAMME ET COMMENT ?

Propriétaires OCCUPANTS

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans ;
- Le programme n'est pas cumulable avec le Prêt à Taux Zéro à l'acquisition souscrit il y a moins de 5 ans ;
- Le montant des travaux doit être d'un montant minimum de 1500 € HT sauf pour les ménages « très modestes » ;
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention et la réception du récépissé de dépôt du dossier ;
- Les travaux doivent être réalisés exclusivement par des professionnels en fourniture et pose ;
- Des critères à respecter selon les différents volets d'actions (25% de gain d'énergie, grille d'insalubrité, grille de dégradation, rapport d'autonomie) ;
- Les propriétaires occupants sont soumis à des plafonds de ressources...

Propriétaires BAILLEURS

- Signer une convention à loyer social entre l'Anah et le propriétaire pour une période de 9 ans (ou 6 ans sans travaux) ;
- Les plafonds de loyer sont fixés par l'Anah ;
- Obtention minimum de l'étiquette énergétique « D » après travaux (et « C » si chauffage électrique uniquement) ;
- Installation d'une VMC simple flux hygro B, permettant de réguler la ventilation en fonction du taux d'humidité ;
- Une période de vacance du logement n'excédant pas 3 ans sauf si le propriétaire a acquis le bien il y a moins de 3 ans ;
- Logement destiné à des ménages avec des revenus modestes (soumis à plafonds de ressources pour les locataires)...



Soutien à l'économie de proximité

Par délibération du 13 mai 2016, le Pays de Thiérache a décidé de lancer une mission d'étude visant à définir, à l'échelle de la Thiérache, une stratégie d'actions en faveur de l'économie de proximité. En mars 2019, un chargé de mission « commerce/artisanat et économie de proximité » a été recruté en partenariat avec la Chamabre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, pour mettre en œuvre cette stratégie d'actions.

présentation

Quelle est la stratégie d'actions en faveur de l'économie de proximité en Thiérache ?

Elle est fondée sur 3 grands principes :

- La Thiérache au quotidien,
- La Thiérache vivante,
- La Thiérache attractive.

Elle se décline en 3 catégories d'actions :

- Des actions liées à l'aménagement et l'urbanisme commercial,
- Des actions à destination directe des entreprises ou visant à dynamiser les activités économiques de proximité,
- Des actions d'animation et de communication.

Quel est le rôle du chargé de mission « commerce/artisanat et économie de proximité » ?

- Contribuer au maintien et au développement de l'économie de proximité à l'échelle de la Thiérache,
- Améliorer la performance économique des entreprises commerciales du territoire,
- Repenser la fonction commerciale des centres-bourgs et redynamiser le tissu économique de proximité existant,
- Renforcer l'attractivité commerciale du territoire.

Qui peut bénéficier de son soutien ?

Les principaux bénéficiaires sont les entreprises commerciales et artisanales de proximité du territoire, mais aussi les centres bourgs, les communautés de communes et tout porteur de projet autour de la thématique de l'économie de proximité.

Quelle aide est apportée aux entreprises/artisans/commerçants ?

Le chargé de mission « commerce /artisanat et économie de proximité » peut notamment :

- Rendre visite aux entreprises du Pays de Thiérache qui en ont besoin ou qui le souhaitent,
- Détecter les préoccupations et besoins d'accompagnement des chefs d'entreprises dans leurs différents projets,
- Conseiller ou orienter les chefs d'entreprise vers les conseillers spécialisés de la CCI de l'Aisne ou le réseau des partenaires,
- Assurer le montage et le suivi des différents dispositifs d'aides publiques en faveur des professionnels,
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur transition numérique.

L'avenir de la mission

Plusieurs projets sont en réflexion pour les prochains mois, tels qu'une « marketplace », des animations commerciales ou encore la redynamisation des unions commerciales.

CONTACT

 Rama TOUN
Chargé de mission

 rtoun@aisne.cci.fr

 09 72 55 10 02 / 07 85 42 07 24

 5 avenue du Préau
02140 VERVINS

CHIFFRES CLÉS

410
visites sur
780 entreprises

de Mars 2019 à
Décembre 2019 sur
le territoire de Thiérache

2
comités
effectués en juillet
et octobre 2019

4
réunions
commerçantes

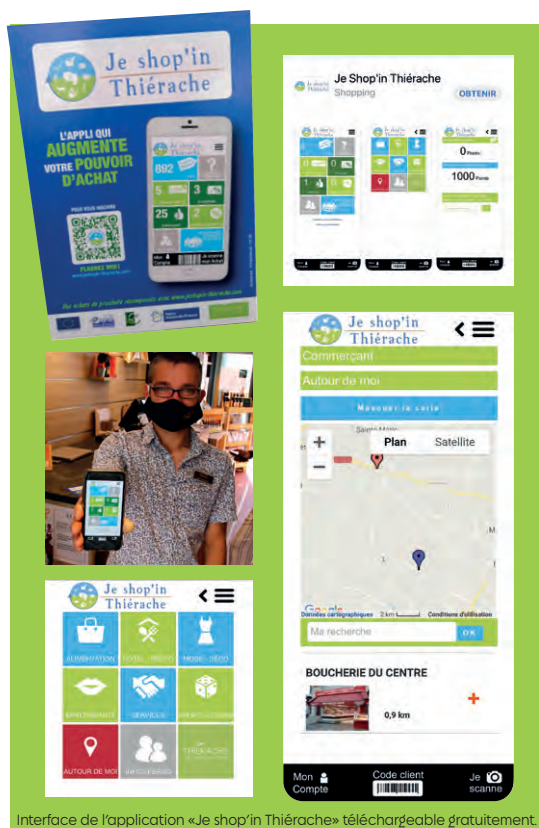
2019 : à Boué, Le Nouvion
en Thiérache et
Rozoy-sur-Serre

2020 : Au Nouvion-
en-Thiérache

parole d'élus !

 Michel Landerieux
Vice-Président du Pays de Thiérache

“ L'économie de proximité n'est pas une nouveauté mais il est important de la faire vivre en Thiérache grâce aux atouts que possède le territoire : un tissu artisanal solide et dense, une agriculture et un élevage de qualité, un commerce de proximité essentiel et une activité touristique en pleine expansion. ”



CARTE FIDÉLITÉ MULTI COMMERCE « Je shop'in Thiérache »

Dans le cadre du plan d'actions en faveur du commerce et de l'économie de proximité, mis en place en 2018, une application numérique « Je shop'in Thiérache » a été créée.

Cette application mobile permet de fidéliser les clients de Thiérache, afin de promouvoir les commerces de proximité et de développer leur chiffre d'affaire.

Le programme de fidélité « multi-commerces » permet d'avoir accès à des bons plans, des offres découvertes... La fidélisation passe par la distribution de points fidélité : à chaque vente réalisée, le client bénéficie de points fidélité, qui lui permettront d'avoir une réduction.

A partir de cette application, les commerçants auront la possibilité de paramétrer leur programme de fidélité selon :

- Le choix du taux de fidélisation,
- Le choix du délai de validité des offres fidélité,
- La création d'offres découvertes pour les nouveaux clients,
- La distribution des points fidélité,
- La collecte des points fidélité.

Près de 5 mois après le lancement de l'application « Je shop'in Thiérache »,
il est possible d'observer les premiers résultats quantitatifs :



210 commerçants
ont adhéré au réseau

- 46 sur la C. C. de la Thiérache du Centre
- 19 sur la C. C. des Portes de la Thiérache
- 36 sur la C. C. des Trois Rivières
- 51 sur la C. C. de la Thiérache Sambre et Oise



2236 clients
sont enregistrés
sur l'application.



73245 €
d'e-chèques fidélité
ont été édités



VISITES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de ses missions, l'animateur « Commerce » réalise des visites d'entreprises du territoire et les conseille sur différents éléments : analyse de l'environnement commercial extérieur et intérieur, conseil sur l'aménagement de surfaces de ventes, analyse des bilans comptables pour voir les marges et les tendances de chiffres d'affaires pour améliorer la rentabilité.

Dans les entreprises rencontrées, on retrouve par exemple la boutique des *Copains d'Thiérache* ou encore l'épicerie vrac *Au Bocal*.

Toutes les entreprises commerciales et artisanales du territoire du Pays de Thiérache peuvent bénéficier de cet appui gratuit.



©Office de Tourisme du Pays de Thiérache



©PETR du Pays de Thiérache.



Valorisation de la biodiversité

Le Pays de Thiérache connaît depuis quelques années une évolution sans précédent. Au cœur des préoccupations environnementales, le paysage bocager, le patrimoine culturel, la sensibilisation des habitants du territoire et le bâti traditionnel ancrent profondément les choix politiques porteurs pour notre région.

Plusieurs ambitions sont poursuivies, dont celle d'interpeler les acteurs du territoire et ses habitants à l'intérêt de protéger le paysage bocager et sa biodiversité ainsi que la valorisation des savoir-faire agricoles de Thiérache.

Cette ambition se traduit depuis plusieurs années par l'organisation de différentes animations sur l'ensemble du territoire.



©PETR du Pays de Thiérache.

présentation

Les objectifs généraux

- Informer la population sur les richesses de la biodiversité du territoire ;
- Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux et à la préservation du patrimoine bocager ;
- Permettre la participation du grand public à des activités culturelles et environnementales ;
- Ouvrir la Thiérache sur l'extérieur en valorisant son patrimoine naturel lors d'un événement naturaliste.

Les partenaires

Dans ses actions environnementales, le Pays de Thiérache est en partenariat avec le CPIE des Pays de l'Aisne, la SeproNat, l'ensemble des 4 Communautés de Communes et différentes initiatives locales comme l'association «fanes de carottes» ou encore des acteurs locaux tels que des producteurs présents sur le territoire.

CONTACT



Alice GRAVET



agravet@pays-thierache.fr



03 23 98 02 71



PETR

CHIFFRES CLÉS

193
enfants
sensibilisés

via les classes bocage
2019-2020

9

sorties nature

dont 2 ateliers «cuisine»,
animés par le CPIE
de l'Aisne en 2019

117

participants

aux sorties nature en 2019

72

participants

au «Festival de l'oiseau
et de la nature en
Thiérache» en 2019

parole d'élus !

Patrick DUMON

Vice-Président du Pays de Thiérache



La Thiérache a la chance d'être un territoire encore préservé, et nous souhaitons tous, laisser à ceux qui nous suivent, les générations futures ; une qualité de vie, sinon exemplaire, au moins la meilleure possible. Riche d'une grande diversité, il est nécessaire de préserver, mais aussi de valoriser le paysage, en sachant intégrer les aménagements qu'ils soient portés par l'Etat, la région ou le département et ce, en appui aux politiques des collectivités locales. ”



PRÉSENTATION DES ACTIONS

→ Les classes bocage

Sensibiliser les jeunes à la préservation du bocage

Le Pays de Thiérache souhaite diffuser les connaissances environnementales au plus grand nombre dont les plus jeunes, pour créer une culture commune de prise en compte de la nature et préserver notre patrimoine naturel.

→ Les sorties nature « Qui se cache dans mon bocage »

Sensibilisation et découverte de la Thiérache auprès des habitants

Les objectifs sont assez simples : sillonner toute la Thiérache pour aller inventorier la faune sauvage liée au bocage et permettre de découvrir les conditions de réalisation de ces inventaires.

En 2019, les participants ont pu observer la chouette chevêche qui adore les vergers, des amphibiens au fond des mares, ou encore des oiseaux chanteurs et des chauves-souris. Les sorties nature permettent de découvrir la richesse de la flore liée au bocage et d'autres milieux particuliers du territoire. Qu'il s'agisse de la découverte d'un écosystème tel qu'une mare et de ses habitants, de l'appréhension de la faune sauvage au crépuscule ou encore de l'observation du comportement des différentes espèces d'oiseaux, une multitude de sorties nature sont proposées tout au long de l'année, en Thiérache. Ces sorties nature s'organisent en partenariat avec le CPIE des Pays de l'Aisne. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.



Sortie «qui se cache dans mon bocage» petits carnivores - Le Nouvion - 9 mars 2019 - Crédit : EH.

→ Festival naturaliste

Temps fort organisé sur notre territoire pour les passionnés

Depuis plusieurs années, le Pays de Thiérache organise un festival naturaliste sur son territoire. Celui-ci dure une semaine pendant laquelle différentes sorties ornithologiques sont organisées.

Cet événement permet de valoriser les richesses naturelles de Thiérache auprès d'un public d'initiés ne vivant pas sur le territoire. Ce festival est une «vitrine» du territoire.



Sortie Classe bocage CM Aubenton - 5 mars 2019
Crédit : Guénael Hallart

CHIFFRES CLÉS

193

élèves / 4 écoles

1/ Communauté de Com.

40 élèves

Rozoy-sur-Serre

34 élèves

Flavigny et Beaurain

74 élèves

Aubenton

45 élèves

Sains-Richaumont

Différents projets

- chemins de randonnée
- plantation de haies
- hôtel à insectes
- nichoirs à oiseaux

**COÛT TOTAL
DU PROJET**

6700€





Émergence d'un Plan Alimentaire Territorial

Contexte historique

Depuis plusieurs années, le Pays de Thiérache s'interroge sur l'agriculture et l'alimentation durables. D'abord initiée autour de l'enjeu de la préservation du patrimoine bocager avec l'adoption d'une charte paysagère, la réflexion s'est ensuite étendue aux enjeux de l'agriculture en Thiérache. Celle-ci a abouti sur l'idée de co-construire, avec différentes familles d'acteurs impliqués dans le large domaine que représente l'alimentation, un projet global de gouvernance alimentaire. Depuis 2018, le Pays de Thiérache s'est lancé dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci est en phase d'émergence et a été lauréat de l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en février 2019, permettant de bénéficier de 50 000€ de subventions pour une période de 2 ans.

présentation

Les objectifs généraux

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Thiérache repose sur 4 objectifs généraux :

- Défendre l'identité territoriale du Pays en s'appuyant sur les atouts d'un pays d'herbage et de bocage, vers une agriculture durable ou bio ;
 - Sensibiliser les acteurs du territoire (producteurs, transformateurs) et ses habitants (consommateurs) à l'intérêt d'une agriculture et d'une alimentation plus durables ;
 - Reconnecter les habitants à leur territoire et avec leurs acteurs ;
 - Soutenir l'innovation et la formation pour accompagner des projets émergents.
- Ils ont été définis par le comité technique du PAT, au printemps 2019, dans un document-cadre appelé « Pacte d'ambitions ».

Ces 4 objectifs sont, pour le moment, déclinés en 4 axes :

- Promotion des produits locaux ; → Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Développement d'une agriculture durable ; → Sensibilisation.

Les partenaires

Au sein du comité technique (COTECH) : une quinzaine de membres sont répartis dans les organismes suivants : DRAAF**, ADEME*, Région Hauts-de-France, Conseil départemental de l'Aisne, Chambre d'agriculture de l'Aisne, les quatre Communautés de Communes du Pays de Thiérache et le collectif de citoyens portant le projet de « charte ruminants ».

** Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.
* Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Les actions à venir

- Mise en place d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL).
- Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de la lutte contre la précarité alimentaire.
- Mise en place d'actions communes avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

CONTACT

- Audrey BOYER
Cheffe de projet
- aboyer@pays-thierache.fr
- 03 23 98 02 71
- en cours de recrutement
-
-

CHIFFRES CLÉS

479
enfants sensibilisés
via les classes alimentation

15 000
annuaires
imprimés

60 000
set de table
distribués

15
familles
participantes au défi zéro
déchet, zéro gaspillage

BUDGET TOTAL
122 000 €

paroles d'élues !

Katie Lefèvre
Élue référente PAT

“ Le PAT contribue à sensibiliser le public sur la qualité des produits, le gaspillage alimentaire, la santé par l'alimentation, et à mettre en avant le travail des agriculteurs et les paysages qui en découlent. ”

Bernadette Hédiart
Élue référente REGAL

“ Le PAT permet de nous tourner vers une alimentation plus saine, raisonnée, en faisant travailler des acteurs locaux dont la Thiérache est bien pourvue. ”

AXE 1 PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX

- **Annuaire des producteurs de Thiérache en vente directe**, recense :
27 producteurs, 2 boutiques de produits locaux et 2 marchés de producteurs.

SORTI LE 12/10/19 - IMPRIMÉ EN 15 000 EXEMPLAIRES

- **Carte interactive** : disponible sur le site internet <https://www.pays-thierache.fr> – novembre 2019.
Permet de géo-localiser les producteurs de Thiérache en vente directe (30 producteurs en vente directe, 3 boutiques de produits locaux, 4 marchés du terroir).

- **Set de table** : création d'un set de table pour promouvoir les producteurs locaux auprès des habitants et des touristes.

DISTRIBUÉS DANS UNE QUARANTAINE DE RESTAURANTS DE THIÉRACHE



AXE 3 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Défi familles zéro déchet, zéro gaspillage :

Pendant 3 mois (mars à juin 2020), 15 familles se sont portées volontaires pour être accompagnées afin de réduire leurs déchets et le gaspillage alimentaire au sein de leur foyer.

Création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) :

Le REGAL poursuit plusieurs objectifs :

- 1 Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % dans les restaurants scolaires du territoire ;
- 2 Sensibiliser le personnel des restaurants scolaires, les élèves, les enseignants et les parents ;
- 3 Engager une réflexion avec les producteurs locaux et les acteurs de la grande distribution ;
- 4 Sensibiliser les habitants du territoire à cette problématique.



AXE 2 DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

• Etude sur les potentialités du développement de l'agriculture biologique en Thiérache :

Réalisée par l'association Bio en Hauts-de-France, elle a débuté à l'été 2019 et se compose de trois étapes :

- 1 Sensibilisation des élus (des entretiens et deux journées d'informations et d'échanges ont été réalisés) ;
- 2 Entretiens avec des agriculteurs de la filière ruminants ;
- 3 Entretiens avec des opérateurs économiques.

L'objectif est de bénéficier d'un diagnostic pour pouvoir co-construire un plan d'action.

• Charte ruminants :

Porté par un collectif de citoyens, ce projet vise à revaloriser la filière en remettant l'herbe au cœur de l'alimentation des ruminants, en baissant les intrants et en valorisant le patrimoine bocager.

AXE 4 SENSIBILISATION

Classes alimentation :

Ce dispositif permet de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et primaires à une alimentation et une agriculture plus durables.

Quatre écoles (une par Communauté de Communes) sont choisies chaque année par l'inspection académique pour bénéficier de cette sensibilisation qui se déroule en trois étapes :

- 1 Atelier en classe ;
- 2 Visite d'une ou plusieurs exploitations du territoire ;
- 3 Valorisation des produits de la ferme.





Amélioration de la mobilité

Etendue sur 1 672 km², la Thiérache est maillée d'un ensemble de bourgs dont le plus important (Hirson) compte 9 350 habitants. Les principaux services publics ainsi que les activités économiques de la Thiérache se concentrent sur une dizaine de pôles d'importance variable.

Comme de nombreux territoires ruraux, elle est confrontée à d'importants problèmes de mobilité, accentués par une offre de transport public limitée. Dans ce contexte, il apparaît primordial de repenser l'accès la mobilité sur le territoire pour faciliter l'accès non seulement à la formation et à l'emploi mais également à l'offre de soins, aux services publics et répondre ainsi aux besoins variés de déplacement des habitants de la Thiérache.

La mobilité figure aujourd'hui comme un enjeu majeur pour engager durablement la Thiérache dans un mouvement de dynamisation et de réussite.

présentation

En réponse à la pluralité des problèmes de mobilité du territoire, la Thiérache a souhaité recruter un chargé de projet mobilité/transport. Confié à l'association Tac Tic Animation, ce recrutement s'inscrit néanmoins dans une démarche multi partenariale associant la Sous-préfecture de l'arrondissement de Vervins et le Pays de Thiérache.

Le chargé de projet mobilité/transport bénéficie ainsi des ressources et outils d'accompagnement des différentes parties prenantes. Il travaille également en complémentarité avec les structures compétentes en matière de transport et notamment la Région Hauts-de-France ou encore les Communautés de Communes du Pays de Thiérache qui devront, en application des dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019, statuer sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021.

À travers ce recrutement, le projet de mobilité vise à répondre aux objectifs suivants :

- Créer une offre de services de déplacement diversifiée pour les habitants de la Thiérache,
- Optimiser et améliorer l'efficacité des déplacements,
- Favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle,
- Soutenir le développement de l'éco-mobilité,
- Diminuer les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre,
- Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi,
- Améliorer la qualité de vie des habitants, avec un accès facilité aux services.

CONTACT

 Alexis MILLIER
Chargé de mission mobilité

 mobilite@tac-tic-animation.org

 03 23 97 79 72

 TAC TIC Animation
9 rue Edouard Mambourg
02260 LA CAPELLE

CHIFFRES CLÉS

1

**gare
ferroviaire**
à Hirson

[lignes à destination
de Laon, Lille
et Charleville-Mézières]

2

**haltes
ferroviaires**

Vervins et
Origny-en-Thiérache

0

gare routière

parole d' élu !

 Vincent LAMOUREUX
Vice-Président
de la Communauté de Communes
de la Thiérache du Centre en charge de la culture

“ La mobilité durable présente de multiples enjeux comme la préservation de la qualité de l'environnement, de la santé, de l'énergie, le tourisme et l'attractivité de notre territoire. Mais ce sont les enjeux sociaux qui s'imposent pour garantir l'accès à l'emploi et aux services car les distances, les temps de parcours, le recours quasi exclusif à la voiture, augmentent la précarisation de la population rurale. ”

Les missions confiées au chargé de projet mobilité/transport

→ L'élaboration d'une stratégie

pour le développement de la mobilité à l'échelle de la Thiérache à travers un plan de mobilité rurale,

→ Le pilotage de dispositifs expérimentaux

en réponse aux besoins constatés sur le territoire,

→ La définition d'un plan de communication

dédié à l'offre de services de déplacement mise en place sur le territoire de la Thiérache.

L'étude et la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux

Conscients de la nécessité d'agir vite pour améliorer la mobilité sur le territoire, les élus de Thiérache, soutenus par de nombreux partenaires locaux et institutionnels, souhaitent expérimenter des dispositifs alternatifs à l'usage individuel d'un véhicule. Développement du covoiturage, mise en place d'une plate-forme de mobilité, création d'un garage solidaire, mise à disposition de véhicules, de scooters ou de vélos, développement d'un réseau d'auto-stop organisé à l'échelle de la Thiérache, etc... sont autant de services à analyser avant d'en proposer une expérimentation sur le territoire.

L'élaboration d'un plan de mobilité rurale

Le plan de mobilité rurale doit permettre de répondre aux grands enjeux de la mobilité, qui sont d'ordre sociaux (amélioration de l'accessibilité aux territoires et aux services, lutte contre l'exclusion...), économiques (développement de l'accessibilité à l'emploi, lutte contre la vulnérabilité énergétique...) et environnementaux (diminution des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines...). Sur la base d'un état des lieux précis des dynamiques territoriales liées à la mobilité, il permet d'apporter une connaissance fine en matière de déplacements et de transports. D'un point de vue opérationnel, ce projet s'articule autour de 4 phases : un état des lieux de l'offre de transport existante sur le territoire et l'étude des besoins de la population, la définition de la stratégie à adopter au regard du diagnostic établi préalablement, l'élaboration du plan de mobilité rurale et enfin le pilotage, suivi et accompagnement du plan de mobilité rurale.

Aider les Communautés de Communes du territoire à se positionner dans le cadre des enjeux de la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM)

La loi « MOBILITES » a pour objectif de supprimer les trop nombreuses « zones blanches » de la mobilité, en s'assurant que sur 100 % du territoire une autorité organisatrice est bien en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle. Il s'agit aussi de bien coordonner l'action des différentes autorités organisatrices de transport. Dans ce nouveau cadre législatif, les Communautés de Communes sont invitées à s'interroger sur la prise de la compétence mobilité. En cas de refus, c'est la région Hauts-de-France qui deviendra Autorité Organisatrice des Mobilités en subsidiarité, et en complément de sa compétence mobilité régionale.





Promotion touristique

Le PETR du Pays de Thiérache a inscrit, dans sa charte de développement durable, le tourisme comme un axe majeur de développement économique du territoire

présentation

Office de tourisme du Pays de Thiérache

Institué sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'office de tourisme du Pays de Thiérache a été créé par délibération du 20 juin 2014. Il a vocation à assurer la promotion et le développement touristique de la Thiérache et exerce les missions suivantes :

- Accueil et information touristique,
- Promotion de la destination, en coordination avec les politiques de l'Agence de développement touristique de l'Aisne et le Comité régional du Tourisme,
- Communication touristique,
- Animation, accompagnement et mise en réseau des prestataires touristiques publics et privés exerçant sur le territoire intercommunautaire,
- Conception de produits touristiques et commercialisation pour la cible grand public dans le cadre de la législation en vigueur,
- Appui au développement de l'offre touristique,
- Mise en œuvre de la politique locale du tourisme.

L'office de tourisme est administré par un comité de direction, composé de 11 membres répartis en 2 collèges (6 élus et 5 socio-professionnels) qui délibère sur les questions relatives au fonctionnement et l'activité de la structure. Il s'appuie sur une équipe de 6 personnes.

Stratégie de développement touristique du Pays de Thiérache

Elaborée en 2018 à partir d'un diagnostic détaillé du territoire et d'un travail de benchmark, la stratégie de développement touristique de la Thiérache repose sur les principes suivants :

- Recentrer l'offre touristique sur 4 cibles prioritaires : les familles, les seniors autonomes actifs, les couples sans enfant et les séminaires de cohésion de l'équipe,
- Adopter un positionnement axé sur des activités de pleine nature, bien-être et ressourcement/réparation, des activités culturelles dynamiques et la gastronomie,
- Créer et/ou conforter un réseau d'attractions et d'équipements d'activités articulé prioritairement sur l'EuroVélo 3 qui constitue la colonne vertébrale de la Thiérache,
- Revisiter le concept de l'attraction touristique en prenant le parti de séduire, de donner envie, de motiver le déplacement par une offre singulière et la mise en scène qui promet une sensation, un dépaysement et une expérience.

La stratégie ainsi proposée se décline autour de 6 orientations :

- Création de spots de loisirs ludiques de pleine nature à sensations fortes,
- Mise en réseau des points forts culturels,
- Création de parcs à thèmes,
- Développement des véloroutes et du tourisme fluvestre,
- Développement d'une gamme d'hébergements adaptés et différenciants,
- Renforcement de la visibilité touristique du Pays de Thiérache.

CONTACT

- Sabine VARAGO
Directrice de l'office de tourisme du Pays de Thiérache
- ✉ s.varago@tourisme-thierache.fr
- ☎ 03 23 91 30 10
- Janice EDIBE
Assistante d'Etude Tourisme Avesnois Thiérache
- ✉ janice.edibe@parc-naturel-avesnois.com
- ☎ 07 50 72 00 20

CHIFFRES CLÉS

5568
demandes
traitées soit
12500 personnes informées

43
groupes accueillis
→ 1 543 personnes
48 165 € de C.A.

500 000 €
de budget annuel

25 500 €
collectés grâce à la
taxe de séjour

7 500
guides du Routard
vendus par le PETR

parole d'élu !

Hugues COCHET
Président CCTSO et maire de Guise

“ Le tourisme en Thiérache est une magnifique opportunité de développement pour notre territoire. Notre identité, forte, faite de bocage et de patrimoine, doit nous permettre de regarder l'avenir avec optimisme. L'utopie familistérienne nous montre d'ailleurs que tout est possible ! ”

Contrat de rayonnement touristique Avesnois-Thiérache

Dans le cadre de la politique régionale visant à créer des espaces de rayonnement touristique, le Pays de Thiérache et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois unissent leurs atouts et leurs moyens afin de faire valoir leur potentiel de développement et d'attractivité au sein d'un contrat de rayonnement touristique commun. A travers ce document stratégique, les deux territoires se fixent pour ambition de soutenir l'activité économique locale et qualifier leur offre en la conjuguant aux attentes des clientèles touristiques. Ce projet mutualisé vise à :

- Encourager le rayonnement touristique des deux destinations à travers une thématique transversale : l'itinérance,
- Stimuler la consommation en circuits courts privilégiant les réseaux de proximité, l'approvisionnement local et la rencontre avec les acteurs du tourisme,
- Concourir au développement de nouveaux services et faciliter le développement de l'économie touristique,
- Renforcer la visibilité des destinations en s'appuyant sur les équipements structurants.

La stratégie commune consiste à créer et promouvoir une grande boucle touristique visant à conforter, mettre en réseau et développer l'offre existante et ce en adéquation avec les attentes des clientèles touristiques.

Étude territoriale pour le développement touristique des maisons éclusières

Dans le cadre d'une démarche menée à l'échelle départementale, en partenariat avec Voies Navigables de France et les services de l'Etat, l'agence Aisne Tourisme a proposé au PETR de réaliser une mission d'étude territoriale pour envisager un projet de développement touristique sur les maisons éclusières. Situées sur le canal de la Sambre à l'Oise, ce sont 21 maisons qui sont concernées en Thiérache. Cette étude consiste en la réalisation d'un diagnostic, un benchmark, la définition d'un positionnement et d'un plan d'actions global. Un volet individuel viendra préciser les projets préconisés pour chaque maison (hébergement, restaurant, relais vélo, équipement...).

Guide du Routard du Pays de Thiérache

Lauréat de l'appel à projet lancé en 2017 par les éditions Hachette et l'Association Nationale des Pays et Pôles pour la réalisation d'un Guide du Routard, le PETR a présenté le Guide du Routard du Pays de Thiérache à l'occasion de la Foire aux Fromages 2019. Cet ouvrage de 114 pages présente les coups de cœur de la rédaction, des itinéraires conseillés pour se rendre en Thiérache, une description historique et géographique de la destination ainsi que la présentation des sites à visiter par secteur (Guise et vallée de l'Oise, le nord de la Thiérache, le sud de la Thiérache...). Edité en 15 000 exemplaires et vendu au prix de 4,90 €, le guide du Routard du Pays de Thiérache est un formidable outil de marketing territorial.

Taxe de séjour

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le PETR perçoit la taxe de séjour, outil au service du développement touristique local. Cette taxe est collectée par les hébergeurs auprès de leurs clientèles, en respect des tarifs fixés par le Pays. La taxe de séjour est ensuite intégralement reversée à l'office de tourisme, après déduction de la part départementale qui s'élève à 10 % du montant de la recette, afin de réaliser des actions de promotion touristique.

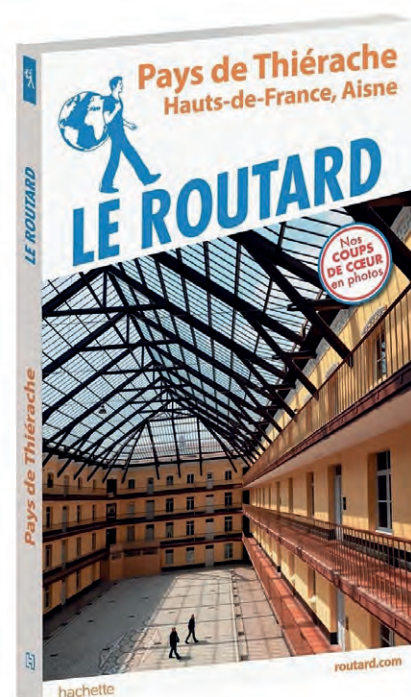
CHIFFRES CLÉS

101 517
visiteurs
touristiques sur
www.tourisme-thierache.fr

5 997
abonnés Facebook
Tourisme Thiérache

37
contacts médias

95%
de visiteurs
originaires de France,
2,6% de Belgique et
1,2% des Pays-Bas





Accompagnement financier le programme LEADER

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) a été lancé en 1991, dans une optique d'accompagnement de la Politique Agricole Commune et de diversification des zones rurales. L'idée était aussi d'impliquer les populations rurales à la construction européenne.

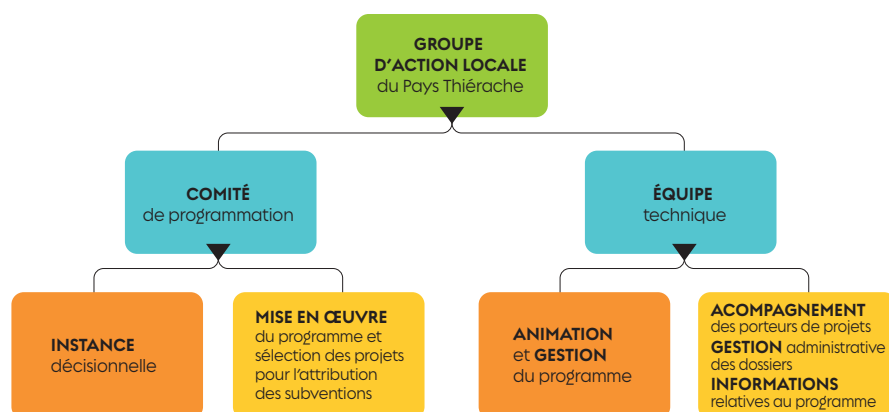
présentation

Qu'est ce que LEADER ?

Leader est un programme européen de développement qui accompagne les territoires ruraux afin de réaliser des projets de développement innovants et partenariaux.

Comment fonctionne le programme ?

Le programme LEADER est géré au niveau local par un GAL (Groupe d'Action Locale), constitué de membres privés et publics, appuyé par une équipe technique, composée d'un animateur et d'un gestionnaire.



Qui peut en bénéficier ?

Le porteur de projet peut être un acteur privé ou un acteur public.

Le programme LEADER vise à soutenir financièrement des projets de développement rural qui contribueront à l'attractivité du territoire : pour les entreprises et les salariés, pour les habitants et pour les touristes...

Quelles conditions d'éligibilité ?

- Le projet se déroule sur le périmètre du Pays de Thiérache,
- Le projet est d'un montant minimum de 6250€ HT (ou de 3750 € HT pour les projets d'économie de proximité),
- Le projet n'est pas commencé,
- Le projet doit bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, Département, Communauté de communes, commune...),
- La subvention LEADER n'est pas cumulable avec une autre aide européenne.

CONTACT

- Morgane DELPEUCH
Animatrice
 mdelpauch@pays-thierache.fr
- Sophie LEVEQUE
Gestionnaire
 sleveque@pays-thierache.fr
- 03 23 98 02 71

CHIFFRES CLÉS

15
Dossiers
déposés par an
en moyenne

4
Comités
par an

BUDGET
1 775 349 €

parole d'élu !

Jean-François PAGNON
Vice-Président
du Pays de Thiérache

Le programme LEADER soutient les territoires ruraux, en subventionnant des projets locaux, qui peuvent être d'initiative publique ou privée. L'objectif est de favoriser le développement local et de répondre au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

Accompagnement financier le programme LEADER

Quels types de projets peuvent bénéficier du programme LEADER ?

Le projet doit s'inscrire dans l'une des 5 fiches actions de la stratégie LEADER du Pays de Thiérache :

- Promouvoir les atouts du Pays de Thiérache
- Soutenir la promotion des savoir-faire et la valorisation des patrimoines
- Améliorer la qualité et le maillage des services culturels, sportifs et jeunesse
- Soutenir et développer l'économie de proximité
- Enrichir et mutualiser les savoir-faire de la Thiérache par la coopération

Ces fiches actions guident l'éligibilité des projets et leur sélection : contenu du projet, bénéficiaires, types de dépenses, plafond d'aide.

Quel apport financier ?

LEADER intervient en cofinancement des fonds publics octroyés au projet à hauteur de **80% maximum du projet**. 1€ de fonds publics peut lever jusqu'à 4€ de subvention LEADER.

1€
FONDS
PUBLICS



4€
SUBVENTION
LEADER



COMMUNE DE PARFONDEVAL

RESTAURATION d'un corridor écologique et valorisation des zones humides

SUBVENTION
LEADER
15 022,40€

PARFONDEVAL
Communauté de communes
des Portes de la Thiérache

Création de trois mares et d'un sentier de découverte des zones humides, avec ponton d'observation et panneaux explicatifs.



©PETR du Pays de Thiérache



COMMUNE DE GUISE

BOUTIQUE « Les Copains d'Thiérache »

SUBVENTION
LEADER
15 598,30€

GUISE
Communauté de communes
Sambre et Oise

Création d'une boutique multiservices dédiée à la vente et à la promotion des produits du terroir et à la location de vélos, à destination des touristes et habitants du Pays de Thiérache.



©Les Copains de Thiérache : Office de Tourisme du Pays de Thiérache.



COMMUNE DE HOUSSET

CLOTILDE BROWN Fleur Sur O

SUBVENTION
LEADER
37 300,00€

HOUSSET
Communauté de communes
de la Thiérache du Centre

Création (travaux) et aménagement (achat de matériel) d'un laboratoire de transformation, afin de produire un sirop de fleur de sureau.



©Fleur de SurO : Louise Allavoine.



COMMUNE DE MONDREPUIS

NICOLAS ET HÉLÈNE BARBIER - Gîte sur les années 70

SUBVENTION
LEADER
17 022,32€

MONDREPUIS
Communauté de communes
des Trois Rivières

Création (travaux) et aménagement (achat de mobilier, décorations...) d'un gîte pour 6 personnes, à destination des familles sur le thème des années 70.



©Gîte Mondrepuis : Office de Tourisme du Pays de Thiérache



Engagement dans les dispositifs contractuels

Conformément à l'article 5 de ses statuts, le Pays de Thiérache porte et met en œuvre, en lieu et place de ses 4 Communautés de Communes membres, les différents dispositifs de contractualisation avec l'Union Européenne, l'État, la Région, et le Département.

En 2020, le Pays de Thiérache était signataire ou partenaire de 5 contrats.

présentation

Le Contrat de ruralité du Pays de Thiérache

Signé le 30 janvier 2017 en présence de Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, le contrat de ruralité du Pays de Thiérache permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du Projet de Territoire.

Celui-ci définit 6 thèmes d'intervention prioritaires : l'amélioration de l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres-bourgs, le renforcement de l'attractivité des territoires, l'organisation des mobilités, le soutien à la transition écologique et la consolidation de la cohésion sociale du territoire.



Le Pacte Sambre Avesnois Thiérache (SAT)

Le 7 novembre 2018, l'État et les collectivités de la Sambre Avesnois Thiérache signaient, en présence du Président de la République, « le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ». Faisant le constat des difficultés socio-économiques rencontrées par ce territoire, le Pacte vise à combattre les fractures territoriales, à soutenir le développement du territoire et à en valoriser les richesses. Pour cela, il prévoit sur trois ans un effort financier de la part de l'État et des autres partenaires sur des thématiques transversales, telles que la mobilité, la santé, la culture ou encore le numérique.



Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire de la Sambre Avesnois Thiérache

Le 16 décembre 2019, les collectivités de la Thiérache signaient avec l'État l'extension du contrat de transition écologique de la Sambre Avesnois en présence de Madame Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire. L'objectif de ce contrat est de mettre en œuvre le volet transition écologique du Pacte pour la réussite du territoire Sambre-Avesnois-Thiérache.

Ce contrat prévoit 5 orientations stratégiques : la résorption des fractures territoriales à partir d'une cohésion écologique renforcée, le soutien au développement durable par la Troisième Révolution Industrielle, la maîtrise de l'énergie et la préservation des richesses naturelles, la valorisation des atouts environnementaux et culturels du territoire au service de son rayonnement et de son avenir et l'évolution de la gestion des déchets vers une économie circulaire.

L'accord-cadre de l'Espace de dialogue Aisne Nord / Est Somme

L'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme est structuré autour de 12 intercommunalités : le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 Communautés de Communes

CONTACT



Virginie FLEURY
Direction



vfleury@pays-thierache.fr



03 23 98 02 71
06 37 44 02 81

CHIFFRES CLÉS

4

contrats signés
et en cours (hors
Programme LEADER)

46

projets
soutenus dans le cadre
du contrat de ruralité

80

millions d'euros
sur 3 ans pour
le Pacte de la SAT

54

**millions d'euros
d'investissement**
en faveur de la transition
écologique territoriale

17

**projets, soit
12 631 995 €**
sur la période 2016/2020

parole d'élus !

Jean-Jacques THOMAS
Président de la communauté
de communes des Trois Rivières



L'avenir se prépare et, surtout, s'organise. Tel est le sens des contractualisations ! A l'image du contrat de ruralité, le Pacte Sambre Avesnois Thiérache a permis à chaque communauté de communes de faire avancer ses projets grâce à des partenariats inédits.

membres, le Syndicat mixte du Pays Chaunois, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, la Communauté de Communes Picardie des Châteaux et le PETR Cœur des Hauts-de France et ses 3 Communautés de Communes membres.

Ce contrat retient 3 priorités de développement partagées entre la Région et l'espace de dialogue : le développement d'une économie compétitive pour conforter l'attractivité du territoire, la consolidation des fonctions de centralités des collectivités pour améliorer la qualité de vie des habitants et enfin le renforcement de la stratégie du territoire à partir des dynamiques de projets structurants infra et supra territoriaux.

Pour la période 2016/2021, la Région Hauts-de-France a validé, à l'échelle de cet espace de dialogue, une enveloppe financière globale de 30 634 320 €, répartie en 4 fonds : le fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines, le Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération, le fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire et le fonds de revitalisation rurale.

Les projets financés au titre de ces contrats

Contrat de ruralité

■ Création d'une maison de services publics itinérante

Depuis 2017, la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise a mis en place un service public itinérant, le premier à avoir vu le jour en France. Aujourd'hui, le service dessert 35 communes (à l'exception de Guise) et reçoit plus de 200 personnes par mois. Aménagé dans un camping-car, le service itinérant fédère aujourd'hui plus d'une vingtaine de structures partenaires, telles que Pôle Emploi, la Caf, les caisses de retraites, les services de l'Etat, etc.

Pacte et CTES de la Sambre Avesnois Thiérache

■ Les micro-folies

Trois communes de Thiérache (Guise, Hirson et Vervins), ont fait le choix d'ouvrir les musées au plus grand nombre en s'engageant dans le dispositif des « micro-folies ». Mais qu'est-ce qu'une micro-folie ? Tout simplement un musée numérique à partir duquel le public peut accéder aux collections des plus grands musées de France. La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a quant à elle opté pour une micro-folie itinérante, premier projet de cette nature en France.

■ Création d'une unité de bois déchiqueté et construction d'un réseau de chaleur (en projet)

Hirson envisage d'alimenter de nombreux bâtiments publics de la ville avec un seul et même système de chauffage. À terme, il pourrait chauffer la mairie, les écoles, l'hôpital et même les 943 HLM que compte la commune. Cette installation consiste en un système centralisé de production de chaleur, accompagné d'un réseau d'eau chaude ou de vapeur qui transporte cette chaleur vers plusieurs bâtiments. L'objectif principal de ce type d'installation est de diminuer la consommation d'énergie.

Accord-cadre de l'espace de dialogue Aisne Nord / Est Somme

■ L'aménagement et la requalification du centre-bourg de Brunehamel

Après la réfection de la mairie et la métamorphose de la salle des fêtes, la municipalité de Brunehamel a décidé de requalifier la grande place de Mai 1940. Ce projet d'aménagement répond à un double objectif : l'amélioration du cadre de vie des habitants et la sécurisation du centre-bourg en créant des aires de stationnement et des cheminements piétons délimités.



©CCTC



Crédit photo : Eiffage.



Représentation de la société civile : Le Conseil de Développement

Créé en juin 2005, le Conseil de Développement du Pays de Thiérache, instance prévue pour siéger aux côtés des élus du Pays, permet de faire entendre la parole et l'expertise des citoyens. C'est un outil d'amélioration de la démocratie, anticipant les demandes d'expressions de plus en plus nombreuses de la société civile.

présentation

Quelles sont les missions du Conseil de Développement ?

La loi donne aux Conseils de Développement une compétence générale, avec une seule disposition particulière : le Pays le consulte obligatoirement lors de l'élaboration de son projet de territoire, ce qu'il a fait en 2007 (élaboration complète du projet) et en 2015.

Pour se préparer à remplir ses missions, le Conseil de Développement organise des conférences-débats (sur les Parcs Naturels Régionaux, la Prévention-Santé en Thiérache, la culture en Thiérache...), des sessions de formation, et des « écoutes citoyennes ».

Le Pays de Thiérache a souhaité en 2017 mandater le Conseil de Développement sur quelques missions en rapport avec ses programmes d'actions : la mobilité, la santé, l'alimentation (dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de Thiérache). Cela s'est concrétisé par une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Une délégation du Conseil de Développement rencontre deux fois par an, au sein d'une commission mixte paritaire, les élus du Pays de Thiérache.

Il envoie des représentants au Groupe d'Action Locale, instance décisionnelle du programme LEADER à l'échelle du Pays de Thiérache.

Il contribue au Contrat de ruralité et au PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache, tous deux pilotés par l'Etat.

Qui sont les membres du Conseil de Développement ?

Il est ouvert à tout citoyen volontaire de Thiérache. Le Conseil de Développement comprend actuellement 62 membres. Au début de chaque mandature, le Comité Syndical du Pays de Thiérache statue sur les candidatures pour agréer la nouvelle composition.

L'avenir du Conseil de Développement

Pour cette année 2021, le Conseil de Développement a prévu de poursuivre sa participation à l'élaboration de la « charte ruminants » et ses écoutes citoyennes (dans les lycées, afin d'écouter les jeunes).

Il s'agira aussi de communiquer sur la mise en œuvre du Plan Alimentaire de Thiérache, de promouvoir l'opération Zéro Déchet Zéro Gaspillage, lancée par le Pays de Thiérache et d'expérimenter les possibilités de troc au niveau alimentaire.

CONTACT

 Yves-Marie SZYMUSIAK
Président

 cdev@pays-thierache.fr

 06 88 73 06 52

 PETR

CHIFFRES CLÉS

62
membres

70
entretiens
réalisés lors des
"Écoutes citoyennes"

BUDGET

5 000€ | 2019

5 000€ | 2020

parole d' élu !

 **Olivier CAMBRAYE**
Président du Pays de Thiérache
et de la C.C.T.C.

“ Le conseil de développement est un lieu de débat et de sensibilisation œuvrant à la mise en place d'un meilleur dialogue entre élus et citoyens. ”

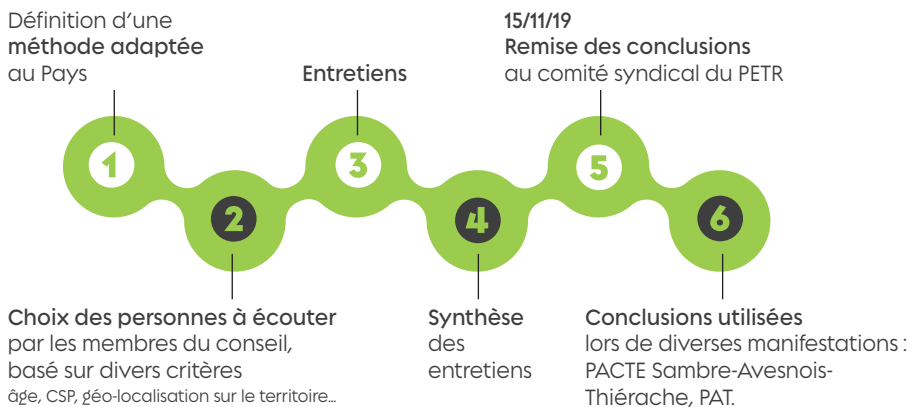
LES ÉCOUTES CITOYENNES

Désigné par le comité de pilotage du Plan Alimentaire Territorial (PAT) comme représentant des consommateurs, le Conseil de Développement a réalisé en 2019 des écoutes citoyennes sur le rapport des habitants à la consommation. Cette démarche, financée par la Banque des Territoires et par le Pays de Thiérache, a permis de **réaliser un état des lieux du rapport des habitants à la consommation alimentaire**. Avec l'assistance technique de l'Union Nationale des structures de Développement Local (UNADEL), les membres du Conseil de Développement ont **écouté 70 habitants volontaires**.



Réunion de synthèse des entretiens - octobre 2019.

DÉROULÉ DE L'OPÉRATION



COÛT DU PROJET

6000€
Financement
5000€
PETR /
1 000€
Banque
des Territoires

JOURNÉES DÉBAT ET VISITES

Depuis sa mise en place en 2007, le Conseil de Développement a animé des **"journées débat"** et organisé des **visites de terrain** en Thiérache. Selon les sujets, ces moments d'échanges sont ouverts aux élus et techniciens du Pays de Thiérache et aux membres du Conseil de Développement, mais aussi aux responsables associatifs de la Thiérache (et au grand public pour les sujets d'actualité). Parmi les sujets traités en débat, on retrouve notamment :

Pour les **visites de terrain**, le Conseil de Développement a proposé **différentes thématiques**, permettant d'avoir un aperçu global des richesses du territoire :

- **La culture en Thiérache**, à l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache.
- **Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?** au Familistère de Guise.
- **Les territoires ruraux** : leurs problématiques, à Vervins.
- + **Les témoignages**
 - du **Président du Conseil de développement** de Haute-Mayenne, au Nouvion-en-Thiérache
 - de **chefs de projets** de territoires (Bretagne, Lorraine), à l'abbaye de Bohéries.
- **Le bocage et l'AOP Maroilles**, au lycée agricole de Fontaine-les-Vervins.
- **Le patrimoine et le tourisme** dans la communauté de communes des Portes de Thiérache.
- **le château de Guise** (avec le Président du PETR).
- **L'abbaye de Bohéries**
- **Sur les pas de Matisse**, à Lesquielles-Saint-Germain.

Calendrier 2021

01 JANVIER

1 V
2 S
3 D
4 L
5 M
6 M
7 J
8 V
9 S
10 D
11 L
12 M
13 M
14 J
15 V
16 S
17 D
18 L
19 M
20 M
21 J
22 V
23 S
24 D
25 L
26 M
27 M
28 J
29 V
30 S
31 D

02 FÉVRIER

1 L
2 M
3 M
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M
10 M
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M
17 M
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M
24 M
25 J
26 V
27 S
28 D

03 MARS

1 L
2 M
3 M
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M
10 M
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M
17 M
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M
24 M
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M
31 M

04 AVRIL

1 J
2 V
3 S
4 D
5 L
6 M
7 M
8 J
9 V
10 S
11 D
12 L
13 M
14 M
15 J
16 V
17 S
18 D
19 L
20 M
21 M
22 J
23 V
24 S
25 D
26 L
27 M
28 M
29 J
30 V

05 MAI

1 S
2 D
3 L
4 M
5 M
6 J
7 V
8 S
9 D
10 L
11 M
12 M
13 J
14 V
15 S
16 D
17 L
18 M
19 M
20 J
21 V
22 S
23 D
24 L
25 M
26 M
27 J
28 V
29 S
30 D
31 L

06 JUIN

1 M
2 M
3 J
4 V
5 S
6 D
7 L
8 M
9 M
10 J
11 V
12 S
13 D
14 L
15 M
16 M
17 J
18 V
19 S
20 D
21 L
22 M
23 M
24 J
25 V
26 S
27 D
28 L
29 M
30 M

07 JUILLET

1 J
2 V
3 S
4 D
5 L
6 M
7 M
8 J
9 V
10 S
11 D
12 L
13 M
14 M
15 J
16 V
17 S
18 D
19 L
20 M
21 M
22 J
23 V
24 S
25 D
26 L
27 M
28 M
29 J
30 V
31 S

08 AOÛT

1 D
2 L
3 M
4 M
5 J
6 V
7 S
8 D
9 L
10 M
11 M
12 J
13 V
14 S
15 D
16 L
17 M
18 M
19 J
20 V
21 S
22 D
23 L
24 M
25 M
26 J
27 V
28 S
29 D
30 L
31 M

09 SEPTEMBRE

1 M
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M
8 M
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M
15 M
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M
22 M
23 J
24 V
25 S
26 D
27 L
28 M
29 M
30 J

10 OCTOBRE

1 V
2 S
3 D
4 L
5 M
6 M
7 J
8 V
9 S
10 D
11 L
12 M
13 M
14 J
15 V
16 S
17 D
18 L
19 M
20 M
21 J
22 V
23 S
24 D
25 L
26 M
27 M
28 J
29 V
30 S
31 D

11 NOVEMBRE

1 L
2 M
3 M
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M
10 M
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M
17 M
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M
24 M
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M

12 DÉCEMBRE

1 M
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M
8 M
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M
15 M
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M
22 M
23 J
24 V
25 S
26 D
27 L
28 M
29 M
30 J
31 V





GUIDE DE L'ÉLU



THIERACHE
LE PAYS NATURE

7, avenue du Préau
BP21
02140 VERVINS